

Objet : Tarif applicable aux familles dans le cadre de la sortie au Musée de la Magie – samedi 23 mars 2024.

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 2° ;

VU la délibération n° 11 du Conseil Municipal en date du 03 février 2024, par laquelle le Conseil Municipal a délégué ledit jour sans aucune réserve à Monsieur le Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières concernées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le prix de l'entrée au Musée de la Magie fixé à 10 euros par enfant (3 à 12 ans) et 13 euros par adulte pour les groupes de 20 personnes minimum ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de demander une participation aux familles souhaitant participer à la sortie ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : **D'APPROUVER** le tarif fixé aux familles de 5 euros par enfant (3 à 12 ans) et 7 euros par adulte pour la sortie organisée au Musée de la Magie le samedi 23 mars 2024 ;

Article 2 : **DE SIGNER** tout document afférent ;

Article 3 : **DE DIRE** que les crédits afférents sont inscrits au Budget communal ;

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision ;

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier municipal ;
- Le Musée de la Magie.

Fait au Bourget, le **11 MAR. 2024**



Le Maire,


Jean-Baptiste BORSALI.

Date de transmission en Préfecture : **11 MAR. 2024**

Date de mise en ligne : **18 MAR. 2024**